

Votre voyage au Kenya

DemandeVisa.fr



Visa Kenya

Informations importantes sur les conditions du visa Kenya

Si vous souhaitez partir en vacances ou en voyage d'affaires au Kenya, vous êtes sujet à l'obligation de disposer d'un visa valide. Le visa Kenya peut être obtenu en ligne, tant que les conditions mentionnées dans le présent document sont remplies.

| | |
|--------------------------------|---|
| Obligatoire | Oui |
| Convient pour | Touristes et voyageurs d'affaires |
| Durée de validité | 90 jours |
| Entrée | Une seule (entrée unique) |
| Délai de délivrance | 8 jours ouvrables en moyenne |
| Délai de délivrance en urgence | 4 jours ouvrables en moyenne |
| Prix | 74,95 € |
| Modes de paiement | Carte Bancaire, carte de crédit, Bancontact ou PayPal |

Il existe différents types de visas pour le Kenya. Ce document informatif concerne le visa électronique, que vous pouvez demander en ligne sur <https://demandevisa.fr/kenya>. Si vous ne remplissez pas les conditions mentionnées dans ce document, vous pouvez vous tourner vers l'ambassade pour obtenir un visa physique, qui sera apposé dans votre passeport.

[Demander dès maintenant >](#)

Ce document a été conçu par DemandeVisa.fr et a été actualisé le 28-04-2020. Assurez-vous de lire toutes les pages de ce document pour éviter tout désagrément pendant votre voyage.

Qui peut l'utiliser

Un visa est nécessaire pour tout voyage au Kenya. Cette règle s'applique à tous les citoyens européens, donc également aux Français et Belges qui se rendent au Kenya pour des vacances ou pour un voyage d'affaires. La seule exception concerne les enfants de moins de 15 ans : ils n'ont besoin que d'un passeport valide pour pouvoir entrer au Kenya. Néanmoins, bien que les enfants n'aient pas besoin de visa, ils doivent tout de même se conformer aux conditions décrites dans ce document informatif.

Les conditions pour la procédure de demande en ligne

La demande doit être déposée au moins 14 jours avant le départ. Pour pouvoir utiliser un visa Kenya, il faut être en possession d'un passeport. Tous les passeports européens réguliers conviennent, à l'exception des passeports temporaires. Un permis de séjour ne suffit pas non plus. Le passeport doit être valable encore au moins six mois à la date de votre arrivée au Kenya. De plus, il doit comporter suffisamment de place pour pouvoir y apposer un cachet.

Le visa peut être demandé en complétant le formulaire de demande en ligne. Après avoir effectué le paiement correspondant, vous devez encore fournir trois documents :

- une photo d'identité récente (ou un selfie)* ;
- un scan du passeport (ou une photo numérique du passeport)** ;
- une confirmation de réservation***.

* La photo doit être en couleur et prise sur un fond blanc (ou clair) et uniforme. Le visage de la personne doit être net et bien visible, et elle ne doit pas porter de couvre-chef (sauf pour raison religieuse).

** Il est important que la page d'information principale du passeport (comportant la photo d'identité, la signature, le nom et la date de naissance) soit représentée en entier, et soit nette et bien lisible. Par conséquent, une photo prise avec un téléphone portable peut suffire pour faire votre demande du visa Kenya.

*** Il peut s'agir ici de l'un des trois documents suivants :

- une confirmation de réservation de l'hôtel, du centre de villégiature ou du camping où vous séjournerez ;
- une confirmation de réservation de votre vol retour ou de transit ;
- une invitation de la part de l'entreprise, de l'organisation ou de la personne à qui vous rendrez visite durant votre séjour au Kenya.

Durée de validité

Le visa pour le Kenya ne peut être utilisé que pour un seul voyage, car il s'agit d'un visa dit « à entrée unique ». Le visa permet néanmoins un voyage relativement long, de 90 jours au maximum.

Le visa pour le Kenya peut être demandé longtemps avant le départ, mais l'attribution n'a lieu que 30 jours avant le départ, au plus tôt. Une demande déposée plus tôt restera donc en attente jusqu'à 30 jours avant le départ.

Lieux possibles d'arrivée

Vous ne pouvez déposer votre demande de visa Kenya en ligne que si vous arrivez à l'un des lieux ci-dessous.

| Avion | Bateau | Autocar/voiture/moto |
|---|-------------------------|-----------------------------|
| Aéroport d'Eldoret (EDL) | Port maritime Kilindini | Busia |
| Aéroport Garissa (GAS) | Kisumu | Isebania |
| Aéroport Jomo-Kenyatta, Nairobi (NBO) | Kiunga | Liboi |
| Aéroport de Kisumu (KIS) | Lamu | Loitokitok |
| Aéroport de Lamu (LAU) | Malindi | Lunga-Lunga |
| Aéroport de Lokichogio (HKLK) | Mbita, Nyanza | Malaba |
| Aéroport de Malindi (MYD) | Baie de Muhuru | Mandera |
| Aéroport international Moi de Mombasa (MBA) | Vieux Port, Mombasa | Moyale |
| Aéroport de Wajir International Airport (WJR) | Shimoni | Nadapal |
| Wilson Airport, Nairobi (WIL) | Vanga | Namanga |
| | | Taveta |

Vous devez également quitter le pays à l'un des lieux mentionnés ci-dessus, même s'il ne doit pas nécessairement s'agir du même que celui où vous êtes arrivé.

Comment faire la demande

Il est facile de déposer une demande de visa Kenya en complétant le formulaire de demande en ligne sur <https://demandevisa.fr/kenya>, en effectuant ensuite le paiement et en téléchargeant le scan de votre passeport, votre photo d'identité et une confirmation de réservation pour finir. Dans ce cas, la demande sera vérifiée quasiment immédiatement pour détecter d'éventuelles erreurs fréquentes. Elle sera corrigée si nécessaire, puis traitée par le service kényan de l'Immigration. Dès que le visa Kenya aura été octroyé, vous le recevrez par e-mail.